

AFFAIRE N° 8

EMPRUNT de 2 781 599 F CFA avec la Caisse Centrale de Coopération Economique pour les travaux d'adduction d'eau du quartier de Belle-Pierre

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Nous avons le projet d'adduction d'eau pour le quartier de Belle-Pierre dont le devis général, compte tenu du montant du marché s'élève à ..... 9.271.995 F

Les dépenses sont financées de la façon suivante:

- 1°) par une subvention égale à 70 % à titre de participation du FIDOM ..... 6 490.396
- 2°) 30 % à l'aide d'un prêt à contracter avec la Caisse Centrale de Coopération Economique ..... 2 781 599

Total égal : 9 271 995

En conséquence, je vous demande, Messieurs, de m'autoriser à contracter un emprunt de 2 781 599 F avec la Caisse Centrale de Coopération Economique remboursable dans cinq années;

- de signer avec cet organisme la convention d'emprunt et tous actes nécessaires à la réalisation de celui-ci;

- d'inscrire, chaque année, au budget de la commune les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt, et de confier l'exécution et la surveillance de ces travaux au Service des Ponts & Chaussées./.

Le Maire,  
Signé: Gabriel MACE.

Le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*Vu et autorisé  
H. Denis, le 29 octobre 1959  
le Trifet et par délégation  
le Secrétaire Général  
Signé: F. Bobotte.*